L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 77 rue St-Charles.
NOUVELLE-ORLÉANS
JEUDI, 11 AOUT 1892.

PETITES ANNONCES.

A LOUER

A LOUER—Bâtisse 101, 103 et 105 rue Douane, entre Kerlerec et Bourbon comme comme Victor's Hotel. S'adresser à A. M. de J. Solari. 4 août—7f

A VENDRE.

A VENDRE Dans le Second District un terrain, situé rue Esplanade, entre Dauphine et Bourbon, 30x134 pieds. S'adresser à 194 rue Gravier, au premier. 7 août—1f

DEMANDES.

UNE Belle buée cirée pour porcelaine de Chine ou vaisselle pour remplir un espace d'environ cinq pieds. Dire le prix, l'endroit où l'on peut voir la boite. Adresser par lettre à la Boîte No 212 à la Poste. 11 avril—1 semaine.

ON demande un homme seul ou avec sa femme, l'homme comme gardien d'écurie avec 30 malades, la femme pour faire la cuisine si elle le désire. S'adresser à J. B. M. Soulier, que P. O., La. 3 août—1 m

ON demande à acheter des tableaux à l'huile, bronzes, vases et objets antiques. S'adresser à Garrison, 194 rue du Canal. 27 juillet—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 88,392—Division D—Dans l'affaire de Carrie D. Montgomery, interdite, et Louis Q. Richards Schinkle Porter, de Louisville, Kentucky, curateur de la personne et des biens de Carrie D. Montgomery, interdite, a demandé à obtenir par l'intermédiaire de son agent et fondé de pouvoir reconnu, Mlle Rosalie Lavinia Rogers, l'autorisation de prendre possession de, d'initier des procédures pour recouvrer et transporter de cet Etat tous les biens, droits et créances appartenant à la dite interdite. Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande du dit curateur ne devrait pas être accordée.
Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1892.
EUG. D'HÉRETÉ,
Député Greffier.
3août—5 12 19 26—sept 2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre G. Rousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,798—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Kahle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE,
10août—10 13 19 Greffier.

Succession de Mme Annie E. Firth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,388—Division A—Attendu que William E. Willett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Annie E. Firth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
2 août—2 6 11 Greffier.

Succession d'Aimée Frère, femme divorcée de J. K. Winchester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,408—Division A—Attendu que Joseph K. Winchester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Aimée Frère, femme divorcée de J. K. Winchester, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 août—8 10 18 Greffier.

Succession de E. C. Steinbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,262—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente signification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Christian Stein et Jos. Dumbleton, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3 août—3 9 12 Greffier.

Succession de Francis Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35,816—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente signification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Octave Lagneau, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 août—5 10 15 Greffier.

Succession de Francis X. Fehrenbacher, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,385—Division C—Attendu que Mme Caroline Fehrenbach, femme de John C. Lambert, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis X. Fehrenbach, Jr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3août—3 9 12 Greffier.

Succession de Fearness Clisbare Montgomery

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,580—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autre personne intéressée d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Miss Clara Porter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
2août—2 6 11 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 36,440—Louis F. Rouby vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Louis F. Rouby, est convoquée et tenue pardevant L. F. Bouche-rean, notaire, en son bureau No 95 Passage de la Bourse, en cette ville, le LUNDI, 25ème jour d'août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur la demande du dit pétitionnaire, d'un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient les être soumises; et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 1 août 1892.
Signé : GEO. H. THRAEL, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 août—3f au 25 août

Albert Cammack vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,417—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Kahle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE,
10août—10 13 19 Greffier.

Succession de Mme Annie E. Firth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,388—Division A—Attendu que William E. Willett a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Annie E. Firth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
2 août—2 6 11 Greffier.

Succession d'Aimée Frère, femme divorcée de J. K. Winchester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,408—Division A—Attendu que Joseph K. Winchester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Aimée Frère, femme décédée de J. K. Winchester, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 août—8 10 18 Greffier.

Succession de E. C. Steinbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,262—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente signification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Christian Stein et Jos. Dumbleton, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3 août—3 9 12 Greffier.

Succession de Francis Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35,816—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente signification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Octave Lagneau, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 août—5 10 15 Greffier.

Succession de Francis X. Fehrenbacher, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,385—Division C—Attendu que Mme Caroline Fehrenbach, femme de John C. Lambert, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis X. Fehrenbach, Jr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
3août—3 9 12 Greffier.

Succession de Fearness Clisbare Montgomery

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,580—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autre personne intéressée d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Miss Clara Porter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
2août—2 6 11 Greffier.

Henry and Brown vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,032—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. H. Brown, seul et unique syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
juil 31—31—août 4 9 greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 85,738—Division B—Ordre de Cour—Raymond Decoux vs ses créanciers.—Comme il appert que le répit demandé par le pétitionnaire dans cette affaire a été accordé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Decoux, insolvable, dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant L. F. Bouchereau, notaire, en son bureau No 95 Passage de la Bourse, en cette ville, le LUNDI, 25ème jour d'août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur la demande du dit pétitionnaire, d'un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient les être soumises; et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 1 août 1892.
Signé : N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 août—3f au 25 août

Albert Cammack vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,417—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Kahle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
10août—10 13 19 Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 16 AOUT—CLASSE 2488.
Tirage de Cinquième P. M.

44	26	36	5	60	61	64	75	54	3	23	4	50	12						

Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
Le témoignage nous apposons notre signature.
Ce 10 août 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

APPRAIT SANS PRECEDENT!
Plus d'Un Quart de Million Distribué.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
GROS LOT: $75,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS

1 Lot de...	75,000, soit		$75,000
1 Lot de...	20,000...		20,000
1 Lot de...	10,000...		10,000
1 Lot de...	5,000...		5,000
2 Lots de...	2,500...		5,000
2 Lots de...	1,000...		2,000
25 Lots de...	300...		7,500
100 Lots de...	200...		20,000
200 Lots de...	100...		20,000
300 Lots de...	60...		18,000
500 Lots de...	40...		20,000
3,434 Lots se montant à...			$205,500

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit			$10,000
100 Lots de... 200,			6,000
100 Lots de... 340,			4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit			$19,980
999 Lots de $20,			19,980

PRIX DU BILLET:
Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.
Prix pour les clubs, 14 billets entiers en leur équivalent en fractions pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresse à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Le Congrès ayant passé des lois défendant l'envoi de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aux frais du demandeur.
ATTENTION—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.
En achetant un billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré A son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants G. T. BEAUREGARD, J. A. KELLY et W. L. JAMES, après le tirage de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir en achetant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent le chance du lot approuvé.
Banques et Banquiers pour les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
B. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. Union Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.
TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 SEPT. 1892.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de chevaux, chevaux, harnais, harnais, voitures, etc.
John B. Fleitenberg vs. William E. Cooke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,307—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits, le SAMEDI, 20 août 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local, avenue de la Louisiane, entre les rues Dryades et St-Denis, (en un terrain situé à la rue Delachaise).

1° 2 jumentes et poulains, 2 mulets, 1 wagon pour le bois, 1 charrette à lait de harnais, 1 harpy, 1 lot de harnais, 1 lot de harnais, 1 lot divers et autres effets mobilier et ameublements, etc., sur le dit local.

2° Aussi, le droit d'occupation pour le terme non expiré du bail de la propriété décrite ci-après, à savoir : Les six lots de terre, Nos 1, 2, 3, 4 et 5, situés face à l'avenue de la Louisiane, et le lot No 24, faisant face à la rue Dryades, dans l'Ilot 467, borné par les rues Delachaise et St-Denis, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, pour le terme de cinq années, commençant le 1er mars 1892, et finissant le 28 février 1897, le tout d'après le bail enregistré dans l'affaire ci-dessus auquel on peut se référer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2août—2 5 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Sheriff d'un demi-intérêt indivis dans le "Décembrous Saint-John."

Louis P. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,950—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une moitié indivise de la coque du "Steam boat" ou Bateau appelé le Saint John ainsi qu'une moitié indivise de tout ou partie de ses machines, mécaniques, canots, ancres, cables, cordages, meubles, cabines et toutes autres dépendances y appartenant, le dit Bateau, ses dépendances et accessoires étant actuellement en mer, et ayant été saisis en vertu d'un writ de saisie conservatoire, et ayant été déclaré par le Jugement de Condamnation, en date du 8 mai 1891, le gage spécial de la créance de Louis P. Delahoussaye